

Règlement général petite brocante – vide dressing au profit du fonds social du Collège Saint Louis à Liège

Le site de la brocante s'étendra dans l'enceinte du collège.

Un emplacement équivaut à **3m courant et coûte 8 euros**. Les réservations ne seront effectives et validées qu'après réception du paiement, sur le compte du collège en mentionnant bien comme communication le nom sous lequel vous avez réservé.

Un mail sera envoyé dans les huit jours de réception du paiement avec confirmation de l'emplacement.

L'inscription se fera via le site de la brocante : **brocante@collegesaintlouis.be**

Ou par téléphone, si vous n'avez pas d'autre possibilité de communication **(0476 503860)**

Heures de la brocante : 8h30 à 16h. Installation des participants de 6h à 8h.

Arrivée sur le site, uniquement par la rue Villette, entrée complètement fermée aux véhicules après 8h. Les voitures ne peuvent alors plus circuler sur le site de la brocante.

Rangement et évacuation à partir de 16h jusque 17h au plus tard, sauf conditions climatiques exceptionnellement mauvaises.

Les objets à vendre doivent bien correspondre à la définition du mot « brocante », nous n'acceptons pas de stand avec de la marchandise neuve de quelque nature que ce soit, ni de liquidation de magasin, ni la vente de nourriture ou boisson ni d'animaux vivants, mais l'artisanat local est le bienvenu.

Les participants s'engagent à nettoyer leur emplacement à l'issue de la brocante en veillant à ne rien laisser traîner, ni papiers, ni cartons, ni plastique, ni détritrus, ni invendus ...etc lorsqu'ils quitteront la brocante sous peine de se voir refuser l'accès aux manifestations futures.

Les organisateurs n'encourent aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelque nature qu'ils soient, du fait d'accident, casse, perte, vol ou dégradation d'objet de quelque nature que ce soit ainsi que pour toute requête en perte ou manque à gagner que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur la voie publique ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant. **L'organisateur décline d'ores et déjà toute responsabilité.**

Tous les exposants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à s'y conformer scrupuleusement.

Note pour les exposants extérieurs

Les véhicules des exposants extérieurs seront garés en dehors du site.

Copie du mail de confirmation de réservation (ou autre preuve) sera à présenter par les brocanteurs à leur arrivée et conservée sur le stand durant toute la brocante pour vérification par les organisateurs.

Le comité du fonds social du Collège Saint Louis de Liège